



MONOGRAPHIE

DE L'INDUSTRIE
DU CRABE DES NEIGES
AU QUÉBEC

Québec 

MONOGRAPHIE

DE L'INDUSTRIE

DU CRABE DES NEIGES

AU QUÉBEC

RÉDACTION ET COORDINATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Sous-ministériat des pêches et de l'aquaculture commerciales (SMPAC)

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture (DAPPA)

COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

Sous-ministériat des pêches et de l'aquaculture commerciales (SMPAC)

Direction régionale de la Côte-Nord

PHOTOGRAPHIES

Éric Labonté, Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Direction des communications

CONCEPTION GRAPHIQUE

Page couverture : Direction des communications

RÉVISION LINGUISTIQUE

Paul Pelletier

ÉDITION

Direction des communications

RESSOURCE

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture (DAPPA)

Courriel : dappa@mapaq.gouv.qc.ca

Site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

© **Gouvernement du Québec**

Dépôt légal : 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-74293-7 [PDF]

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION	1
1. LA CAPTURE	2
1.1 Les éléments de biologie	2
1.2 La gestion des pêches	2
1.2.1 La compétence gouvernementale en matière de pêche	2
1.2.2 La gestion de la pêche au crabe des neiges	3
1.2.2.1 Les mesures de conservation et de gestion	3
1.2.3 Les zones de pêche	3
1.2.4 L'état des stocks	4
1.3 Les débarquements	5
1.3.1 Les débarquements mondiaux	5
1.3.2 Les débarquements dans l'Est du Canada	5
1.3.3 Les débarquements au Québec	6
1.4 Le prix	8
1.4.1 Le prix au débarquement au Canada	8
1.4.2 Le prix au débarquement au Québec	9
1.4.3 Le prix sur le marché de référence	9
1.5 Les caractéristiques des entreprises de pêche	10
2. LA MISE EN MARCHÉ DU CRABE DES NEIGES AU QUÉBEC	13
2.1 Les principaux acteurs du réseau de vente	13
2.2 Les acheteurs	14
2.3 Le Plan conjoint des pêcheurs de crabe des neiges de la zone 16	14
3. LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC	16
3.1 La réglementation	16
3.1.1 Les exploitants autorisées à transformer le crabe des neiges	16
3.2 Les expéditions	17
3.2.1 La répartition régionale des expéditions	17
3.2.2 Les principaux produits issus de la transformation	18
3.2.3 La destination des expéditions	19
4. LE MARCHÉ	21

4.1	La consommation	21
4.1.1	La consommation mondiale.....	21
4.1.2	La consommation canadienne	21
4.1.3	La consommation québécoise	22
4.1.4	La consommation américaine.....	22
4.1.5	La consommation japonaise	22
4.2	Les échanges commerciaux	23
4.2.1	Les importations de crabe des neiges	23
4.2.1.1	Les importations canadiennes	23
4.2.1.2	Les importations québécoises	23
4.2.2	Les exportations de crabe des neiges.....	24
4.2.2.1	Les exportations canadiennes	24
4.2.2.2	Les exportations québécoises.....	25
5.	LES ENJEUX, DÉFIS ET PERSPECTIVES	27
5.1	Le secteur de la capture.....	27
5.2	Le secteur de la transformation	27
5.3	La commercialisation.....	28
5.4	L'écocertification et le développement durable	29
CONCLUSION		30
BIBLIOGRAPHIE.....		31

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Zones de pêche au crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent	4
Figure 2 :	Évolution des débarquements mondiaux de crabe des neiges en milliers de tonnes de 2003 à 2013.....	5
Figure 3 :	Évolution des débarquements de crabe des neiges dans l'Est du Canada de 2003 à 2013	6
Figure 4 :	Évolution des débarquements de crabe des neiges au Québec de 2003 à 2014	6
Figure 5 :	Évolution des débarquements de crabe des neiges au Québec en milliers de tonnes de 2004 à 2014.....	7
Figure 6 :	Évolution des débarquements par zone de pêche au Québec en tonnes de 2003 à 2014	7
Figure 7 :	Évolution du prix moyen du crabe des neiges au débarquement dans l'Est du Canada de 2003 à 2013.....	8
Figure 8 :	Évolution du prix moyen du crabe des neiges au débarquement dans les régions du Québec de 2003 à 2014.....	9
Figure 9 :	Prix annuel moyen des sections de crabe des neiges de 5 à 8 onces sur le marché de référence (section de crabe des neiges, FOB Mid Atlantic).....	10
Figure 10 :	Revenu moyen des pêcheurs par zone de pêche, en fonction des flottilles, en 2014.....	11
Figure 11 :	Évolution mensuelle du prix moyen du carburant diesel dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord de 2001 à 2015	12
Figure 12 :	Relations entre les principaux acteurs du réseau de commercialisation du crabe des neiges au Québec	13
Figure 13 :	Évolution des expéditions de crabe des neiges effectuées de 2003 à 2013 par les établissements situés dans les régions maritimes du Québec	17
Figure 14 :	Évolution de la valeur des principaux produits issus de la transformation du crabe des neiges dans les régions maritimes du Québec de 2003 à 2013.....	18
Figure 15 :	Valeur des ventes de crabe des neiges des établissements de transformation situés dans les régions maritimes du Québec par destination de 2004 à 2013.....	19
Figure 16 :	Estimation de la consommation québécoise de crabe des neiges en 2013	22
Figure 17 :	Évolution des importations canadiennes de crabe des neiges, en quantité et valeur.....	23
Figure 18 :	Évolution des importations québécoises de crabe des neiges, en quantité et valeur.....	24
Figure 19 :	Évolution des exportations canadiennes de crabe des neiges, en quantité et valeur.....	24
Figure 20 :	Destination des exportations canadiennes de crabe des neiges, en valeur.....	25
Figure 21 :	Évolution des exportations québécoises de crabe des neiges, en quantité et valeur.....	25
Figure 22 :	Destination des exportations canadiennes de crabe des neiges, en valeur.....	26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Nombre de pêcheurs actifs dans la pêche au de crabe des neiges au Québec de 2010 à 2014.....	10
Tableau 2 :	Débarquements de crabe des neiges effectués de 2010 à 2014 par les pêcheurs québécois actifs.....	11
Tableau 3 :	Répartition des quantités de crabe des neiges achetées aux pêcheurs par catégorie d'acheteurs au Québec en 2013 et 2014	14
Tableau 4 :	Valeur des expéditions et des débarquements de crabe des neiges par région maritime du Québec en 2013.....	18
Tableau 5 :	Consommation apparente de poissons et fruits de mer au Canada (kilogrammes par personne par année)	21

AVANT-PROPOS

La présente monographie a été réalisée à l'occasion de l'examen des interventions relatives à la mise en marché crabe des neiges effectuées par l'Office des pêcheurs de crabe des neiges de la zone 16.

Cet examen est mené périodiquement par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1). Cet article énonce ce qui suit :

À la demande de la Régie et au plus tard tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

Pour évaluer les résultats du plan conjoint des pêcheurs de crabe des neiges de la zone 16, la RMAAQ a confié au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) le mandat d'élaborer une monographie de l'industrie québécoise du crabe des neiges, celle-ci présente un portrait évolutif et comparatif du secteur du crabe des neiges et tient compte de son contexte dynamique et concurrentiel.

La monographie présente des informations portant sur divers aspects de l'industrie québécoise du crabe des neiges, dont la capture, la mise en marché, la transformation, les marchés et la consommation. Elle couvre la période 2004 à 2014. Toutefois, pour cette partie du document, la période couverte peut se limiter aux trois dernières années.

Cette monographie a été réalisée à partir des données économiques disponibles. Les données canadiennes sur les débarquements et la transformation proviennent des statistiques compilées par Pêches et Océans Canada (MPO). Les données de 2014 sur les débarquements et celles de 2013 portant sur la transformation sont préliminaires. Il est également à noter que les données de débarquement du Québec incluent les récépissés supplémentaires, à l'exception de celles qui traitent des débarquements moyens des flottilles. Les données sur les captures et la production mondiales proviennent du site de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Enfin, les données canadiennes sur le commerce international sont publiées par Statistique Canada.

INTRODUCTION

Le crabe des neiges (*Chionoecetes opilio*) est exploité commercialement dans le sud du golfe du Saint-Laurent depuis le milieu des années 1960 et dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent depuis la fin des années 1960.

Le crabe des neiges figure parmi les espèces les plus lucratives au Québec et au Canada. Au Québec, en 2014, les débarquements s'élevaient à 15 956 tonnes, ce qui équivalait à 27,7 % des débarquements québécois de poissons et fruits de mer. La valeur marchande de ces débarquements atteignait 89,8 millions de dollars, ceci correspondait à 44 % de la valeur de l'ensemble de poissons et fruits de mer débarqués et plaçait cette espèce au premier rang à ce chapitre.

Le crabe des neiges est débarqué dans les trois régions maritimes du Québec, mais de façon plus importante sur la Côte-Nord et en Gaspésie. En 2014, on dénombrait 260 entreprises de pêche ayant effectué des débarquements dans les différents ports du Québec. De ce nombre, 255 étaient des entreprises ou des communautés autochtones québécoises. La pêche est majoritairement pratiquée par des flottilles côtières. Toutefois, les débarquements gaspésiens sont effectués en presque totalité, par la flottille de crabiers semi-hauturiers. On estime que, en 2013, près de 1 100 aides-pêcheurs ont participé à la pêche au crabe des neiges

La transformation du crabe des neiges a généré en 2013 des revenus de 132 millions de dollars et on estime que 1 700 emplois sont liés à cette activité dans les différentes régions maritimes du Québec, en particulier dans les usines autorisées à transformer cette espèce.

1. LA CAPTURE

1.1 LES ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE

Le crabe des neiges est présent dans tout l'Atlantique canadien. Il est observé de la pointe de la Nouvelle-Écosse jusqu'à la mi-hauteur du Labrador ainsi que dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. On le retrouve aussi du sud du Groenland jusqu'au golfe du Maine, dans le Nord du Pacifique, dans l'océan Arctique et dans la mer du Japon.

Le crabe des neiges, comme le homard et la crevette, est un crustacé. Il affectionne les eaux salées à moins de 3° C. Il a un corps plat, presque circulaire, et cinq paires de pattes qui ressemblent à celles d'une araignée. Les mâles adultes grossissent jusqu'à ce que leur carapace atteigne une largeur de 40 à 150 mm. Les femelles sont plus petites (de 30 à 95 mm de largeur à maturité). Le crabe des neiges, mâle ou femelle, ne vit guère plus de cinq ou six ans après sa mue terminale et, dès la quatrième année suivant celle-ci, son apparence et sa condition physiologique se détériorent rapidement. Seuls les crabes mâles de taille égale ou supérieure à la taille minimale réglementaire de 95 millimètres peuvent être capturés. Il faut à un mâle de sept à neuf ans pour atteindre cette taille. Le crabe des neiges vit de 14 à 16 ans environ.

1.2 LA GESTION DES PÊCHES

1.2.1 *La compétence gouvernementale en matière de pêche*

Les deux paliers de gouvernement se partagent la compétence gouvernementale en matière de pêche. La gestion des ressources halieutiques et des pêches maritimes relève du gouvernement fédéral. La Loi sur les pêches (L.R.C. (1985), ch. F-14) lui confère la responsabilité d'assurer la conservation et la protection des ressources halieutiques de même que la gestion et la surveillance des activités de pêche. Ainsi, Pêches et des Océans Canada (MPO) élabore des plans de gestion de pêche et délivre les permis de pêche. Le ministère détermine les espèces visées, les contingents, les engins de pêche utilisés, les périodes de pêche et toute autre condition relative à cette activité. Les scientifiques du MPO ont la responsabilité d'évaluer l'état des stocks. Ils élaborent périodiquement un rapport sur la santé des populations de crabe des neiges du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent. Cette évaluation ainsi que les propositions que l'industrie soumet lors des réunions des comités consultatifs servent de base aux recommandations qui seront transmises au ministre fédéral des Pêches et des Océans. Ce dernier décide des modalités de pêche dans un plan de gestion (établissement des contingents, fixation des dates de début et de fin de la saison de pêche, etc.).

Le gouvernement fédéral a délégué au gouvernement du Québec la responsabilité de la gestion des pêches sportives et commerciales en eau douce, la gestion des espèces anadromes¹ et catadromes² ainsi que la délivrance des permis d'aquaculture. De plus, le secteur de la

¹ Les espèces anadromes vivent habituellement en mer, mais remontent les cours d'eau, fleuves et rivières pour s'y reproduire.

² Les espèces catadromes vivent habituellement en eau douce, mais naissent et se reproduisent en mer.

transformation est de compétence provinciale. Cependant, l'inspection des produits de la pêche destinés au commerce interprovincial ou international fait partie du champ de compétence du gouvernement fédéral.

1.2.2 La gestion de la pêche au crabe des neiges

1.2.2.1 Les mesures de conservation et de gestion

La pêche annuelle du crabe est soumise à une limite annuelle des prises fixée à partir d'avis scientifiques. Le total admissible de capture (TAC) de chaque zone de pêche est réparti entre un nombre variable d'entreprises qui détiennent un permis de pêche au crabe des neiges. Chaque titulaire de permis se voit fixer une quantité donnée de captures (quota individuel), un nombre maximal de casiers, casiers qu'il peut utiliser seulement dans des zones de pêches déterminées. L'allocation individuelle dépend généralement de la taille du bateau, de son historique de participation à la pêche et du nombre de permis accordés dans la zone. D'autres mesures de contrôle sont également appliquées dans la gestion de la pêche au crabe des neiges :

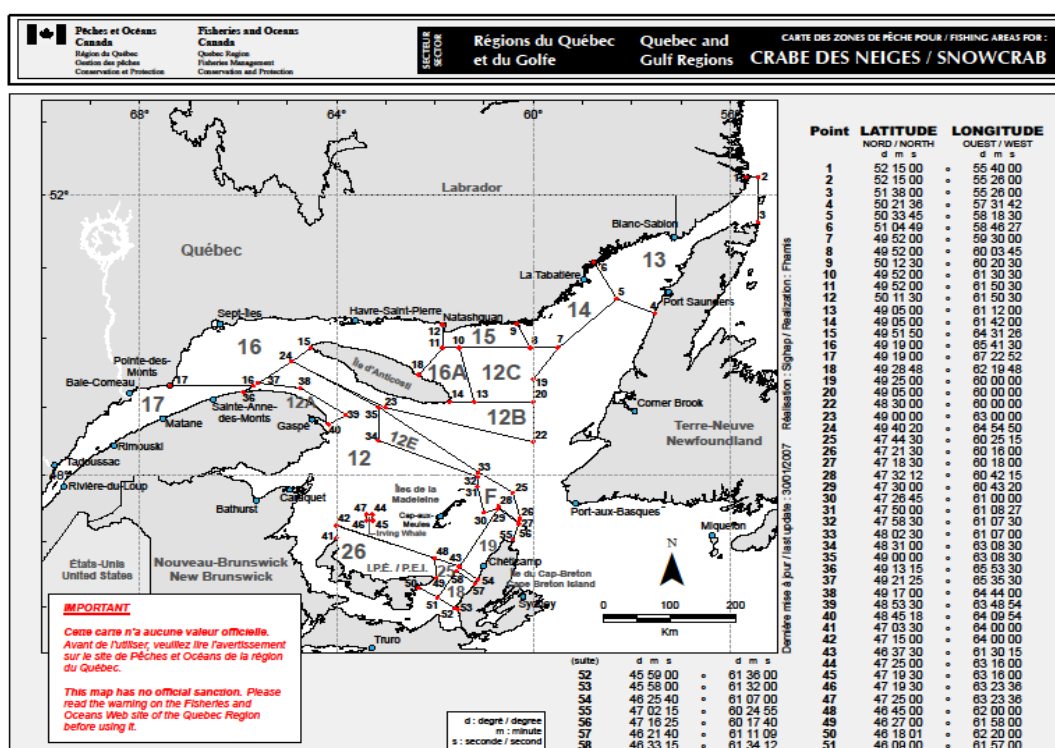
- Seuls les crabes mâles dont la taille est égale ou supérieure à la taille minimale réglementaire (largeur de carapace de 95 mm) peuvent être capturés pendant la saison de pêche.
- Le maillage minimal des filets est de 13,5 cm, de façon que les femelles et les crabes mâles de taille inférieure à la limite puissent s'échapper, et ceux qui sont quand même capturés doivent être retournés vivants à la mer.
- Les périodes de pêche sont déterminées de façon précise, la date d'ouverture étant établie pour chaque zone chaque année en fonction de l'état des glaces dans le golfe.

Enfin, des protocoles concernant les crabes à carapace molle (ayant récemment mué) ont été mis en place. Ainsi, les grandes zones de pêche du crabe sont divisées en portions (quadrillées) à l'intérieur desquelles l'importance de la présence de crabes à carapace molle est contrôlée. Si une trop forte proportion de ceux-ci est observée dans une portion donnée du quadrillage, la pêche y est interdite pour le reste de la saison. Le seuil à partir duquel un secteur est fermé diffère selon les zones, mais se situe dans la plupart des cas autour de 20 %.

1.2.3 Les zones de pêche

On compte près de 60 zones de pêche au crabe des neiges (ZPC) dans l'Atlantique canadien, dont près d'une vingtaine dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent. Les pêcheurs québécois ont accès à douze de ces zones de pêche, ceux sont les ZPC 12, 12A, 12B, 12C, 12E, 12F, 13, 14, 15, 16, 16A et 17. Parmi ces zones, quatre sont partagées avec des pêcheurs d'autres provinces de l'Atlantique (12, 12E, 12F et 13) tandis que les huit autres sont des zones exclusives du Québec.

Figure 1 : Zones de pêche au crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent



1.2.4 L'état des stocks

Les populations de crabe neiges fluctuent selon un cycle d'une durée de huit à dix ans. On remarque des périodes d'abondance qui sont suivies par des creux de recrutement.

Les scientifiques estiment que, pour le stock du sud du golfe³, la biomasse commerciale et le recrutement de 2014 sont en augmentation par rapport à 2013. Pour ce qui est de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent en 2014⁴, les stocks de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord (zones 13, 14, 15, 16, 16A) présentent une biomasse commerciale élevée. Le recrutement est encore élevé. Dans la zone 17, la biomasse demeure faible. Les zones 12A et 12B connaissent une diminution de leur biomasse commerciale.

En ce qui a trait aux les stocks de crabe des neiges de Terre-Neuve-et-Labrador⁵, dans l'ensemble, la biomasse exploitable a récemment diminué.

³ Source : (SCCS, Avis scientifique 2015/013: Évaluation du crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent (zones 12, 19, 12E et 12F), 2015).

⁴ Source : (SCCS, Avis scientifique 2015/033 Évaluation des stocks de crabe des neiges de l'Estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (zones 13 à 17, 12A, 12B, 12C et 16A) en 2014, juin 2015).

⁵ Source : (SCCS, Avis scientifique 2014/037 Évaluation du crabe des neiges de Terre-Neuve et du Labrador, juillet 2014).

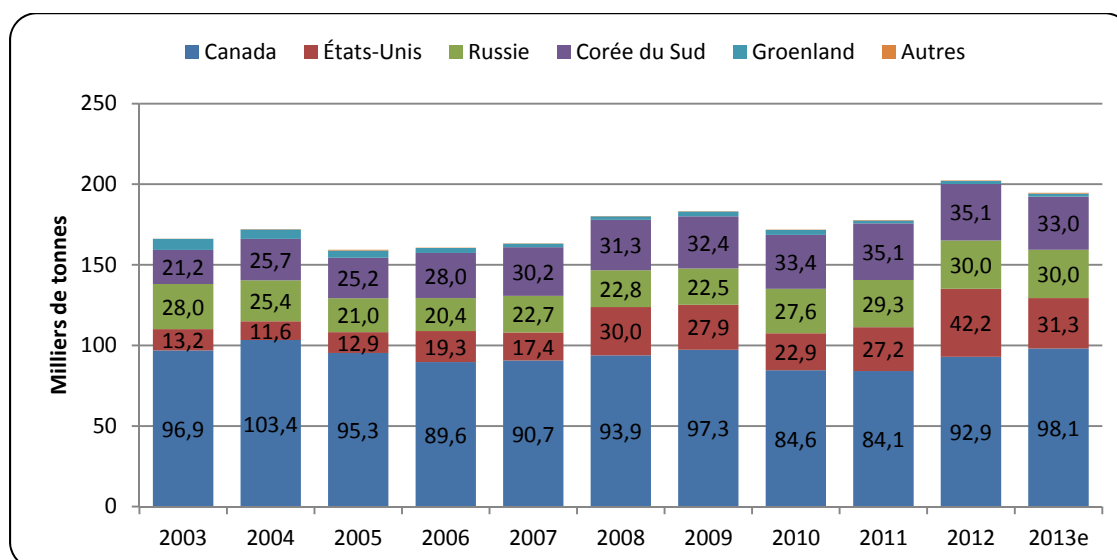
1.3 LES DÉBARQUEMENTS

1.3.1 Les débarquements mondiaux

Selon les données recueillies auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du National Marine Fisheries Service (NMFS), les captures mondiales de crabe des neiges s'élevaient à 163,4 milliers de tonnes en 2013.

Au cours des cinq dernières années, le Canada a fourni la majeure partie des débarquements mondiaux. Les captures aux États-Unis ont grandement augmenté au cours des dernières années, en particulier en 2012, où elles ont atteint 42 200 tonnes, comparativement à 27 200 tonnes en 2011. Les débarquements en Russie et en Corée du Sud sont eux aussi importants : ils s'élèvent ces dernières années à près de 30 000 tonnes en Russie et à plus de 33 000 tonnes en Corée.

Figure 2 : Évolution des débarquements mondiaux de crabe des neiges en milliers de tonnes de 2003 à 2013

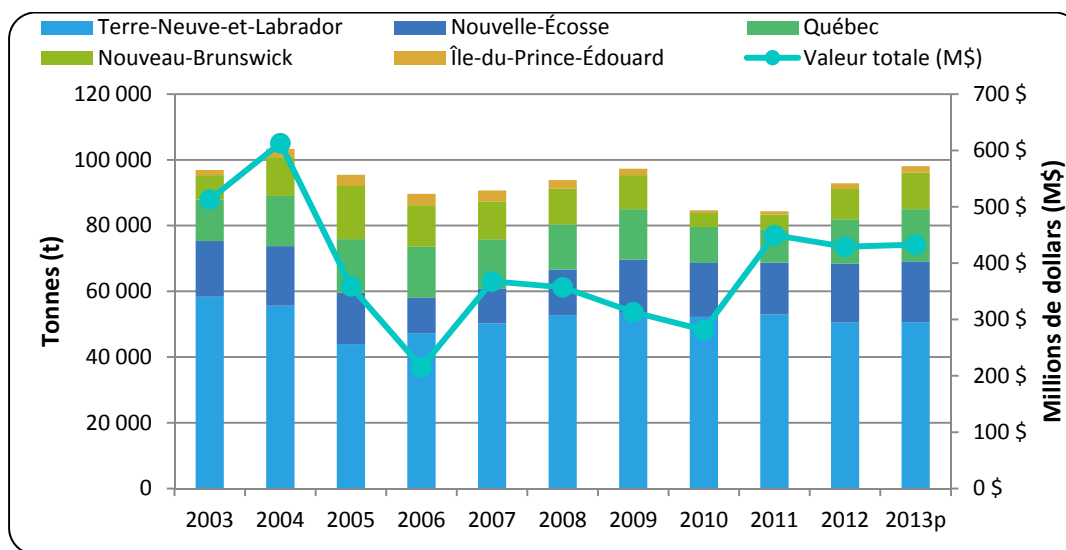


Source : Pêches et Océans Canada, FAO, National Marine Fisheries Service. Compilation : MAPAQ-DAPPA.
e : estimations (Russie et Corée du Sud).

1.3.2 Les débarquements dans l'Est du Canada

La figure 3 présente l'évolution des captures dans l'Est du Canada. Les débarquements ont atteint un sommet en 2004 à 103 352 tonnes, leur valeur s'élevant à 613 millions de dollars. Les débarquements, en quantité, ont peu fluctué entre 2005 et 2009. La réduction de près de 63 % du quota du sud du golfe en 2010 a entraîné une baisse des débarquements. Toutefois, ceux-ci sont en augmentation depuis 2012. Le Québec a reçu en moyenne 14 % des débarquements totaux de l'Est du Canada entre 2008 et 2013. Terre-Neuve-et-Labrador est la principale province de débarquements de crabe des neiges.

Figure 3 : Évolution des débarquements de crabe des neiges dans l'Est du Canada de 2003 à 2013



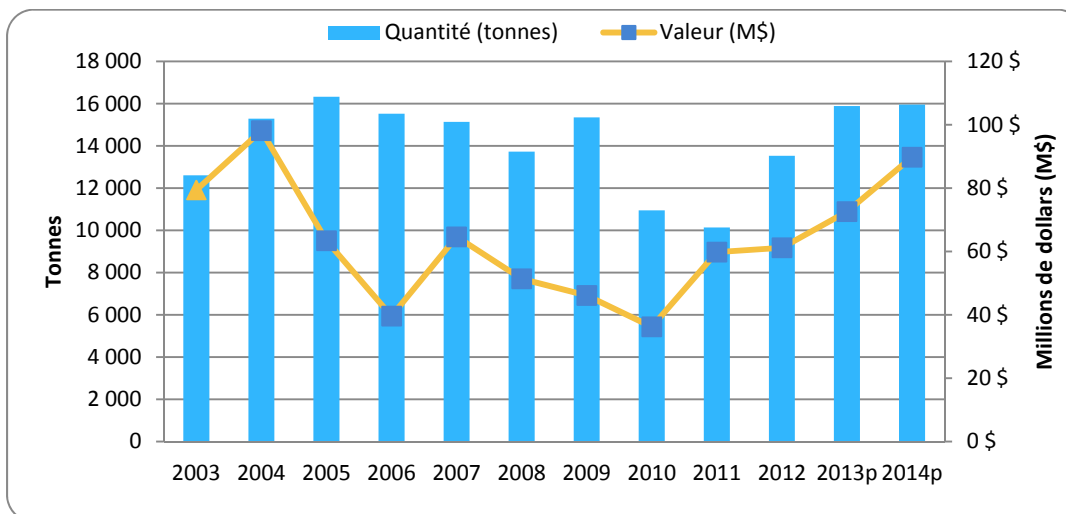
Source : Pêches et Océans Canada – Région de Québec.

P= données préliminaires.

1.3.3 Les débarquements au Québec

En 2014, les débarquements de crabe des neiges du Québec ont atteint 15 956 tonnes, soit une hausse de 0,4 % par rapport à 2013, où ils s'élevaient à 15 889 tonnes (figure 4). Leur valeur a atteint 89,9 millions de dollars en 2014, ce qui représente une hausse de près de 24 % par rapport à 2013. Tant la valeur que la quantité des débarquements sont en croissance depuis 2010. Rappelons que, cette année-là, le contingent de crabe des neiges du sud du golfe a subi une réduction importante. Depuis 2011, la hausse des captures s'est accompagnée d'une augmentation du prix au débarquement, ce qui explique que la valeur des débarquements de 2014 est la plus élevée des dix dernières années.

Figure 4 : Évolution des débarquements de crabe des neiges au Québec de 2003 à 2014

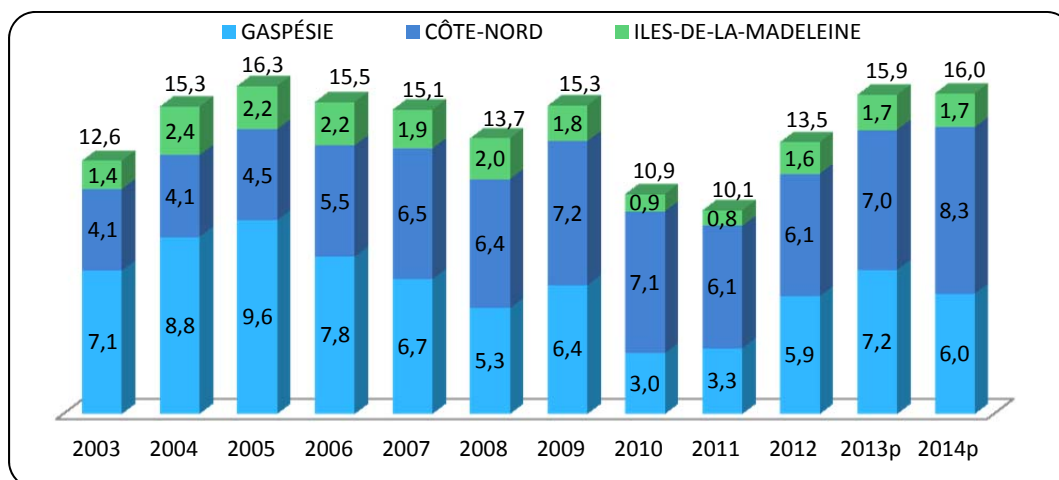


Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.

p : données préliminaires

Les régions de la Gaspésie et de la Côte-Nord s'approprient les plus grandes parts des débarquements du Québec, la Côte-Nord doublant sa performance à ce chapitre entre 2010 et 2013.

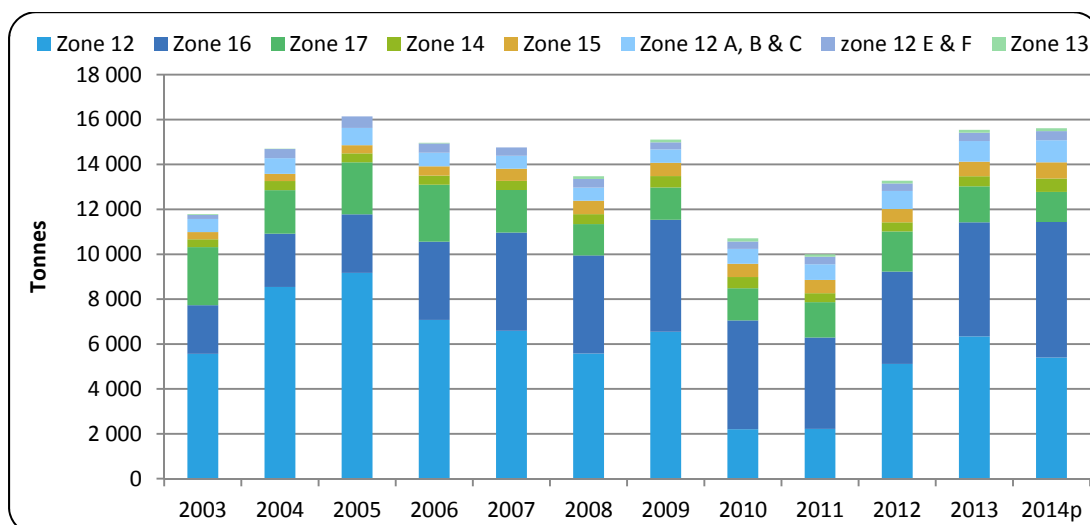
Figure 5 : Évolution des débarquements de crabe des neiges au Québec en milliers de tonnes de 2004 à 2014



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.
p : données préliminaires.

La figure 6 illustre les changements qui se sont opérés dans les débarquements de chacune des zones de pêche. On remarque, en particulier, la hausse progressive des débarquements dans la zone 16 de 2003 à 2014 et le creux des débarquements qu'a connu l'ensemble des zones en 2010 et 2011.

Figure 6 : Évolution des débarquements par zone de pêche au Québec en tonnes de 2003 à 2014



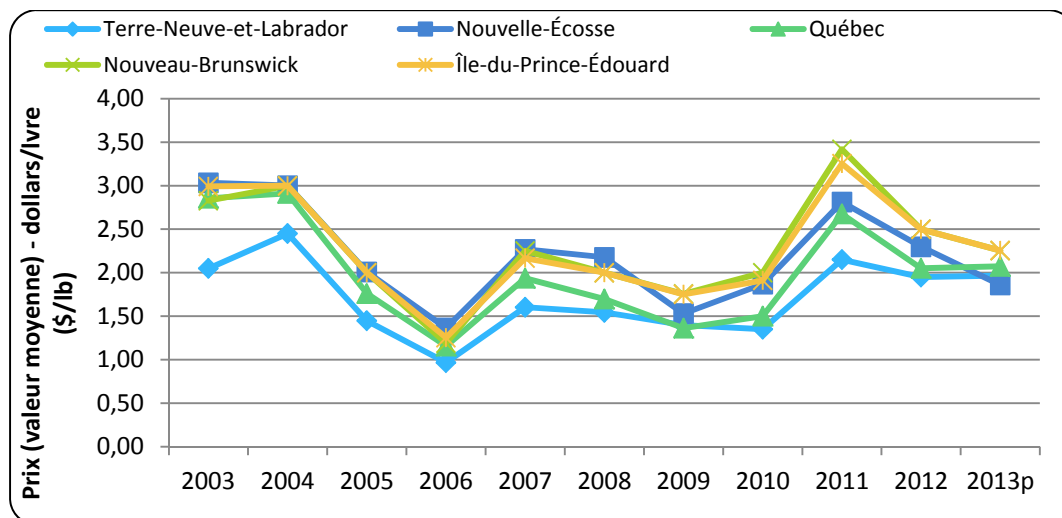
Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.
p : données préliminaires.

1.4 LE PRIX

1.4.1 Le prix au débarquement au Canada

La figure 7 montre les fluctuations du prix du crabe des neiges au débarquement de 2003 à 2013. Le prix a subi une chute importante de 2004 à 2006, chute due à un recul important de la demande japonaise pour le crabe des neiges du Québec. Après une remontée de 2006 à 2008, le prix va reculer à nouveau en raison des répercussions de la récession économique mondiale sur la demande pour les produits marins. Toutefois, dès 2010, il va remonter en raison de la chute de l'offre de crabe des neiges dans le golfe résultant de la réduction importante du quota dans le sud du golfe du Saint-Laurent. En 2011, le prix au débarquement atteint un sommet dans les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard (3,25 \$/lb) et du Nouveau-Brunswick (3,42 \$/lb) tandis qu'au Québec (2,68 \$/lb) il est en deçà de celui des provinces maritimes, mais supérieur à celui de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que le Québec compte d'autres zones de pêche au crabe des neiges, en dehors de celle du sud du golfe du Saint-Laurent. Par conséquent, l'amplitude de la hausse du prix du crabe des neiges suite à la réduction du contingent dans le sud du golfe a été moins élevée au Québec que dans les provinces maritimes où le crabe des neiges provient largement de cette zone de pêche.

Figure 7 : Évolution du prix moyen du crabe des neiges au débarquement dans l'Est du Canada de 2003 à 2013



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.
P : données préliminaires.

De plus, selon Michael Gardner⁶ mentionne que la méthode de calcul du prix d'une province à l'autre peut varier et pourrait expliquer les différences de prix. Ainsi, à Terre-Neuve-et-Labrador le prix au débarquement est le prix plancher, fixé par un comité sur le prix pour la province.

⁶ Michael Gardner, *Review of differences in snow crab shore prices paid in Newfoundland and Labrador vs the rest of Atlantic*, (Gardner, janvier 2014).

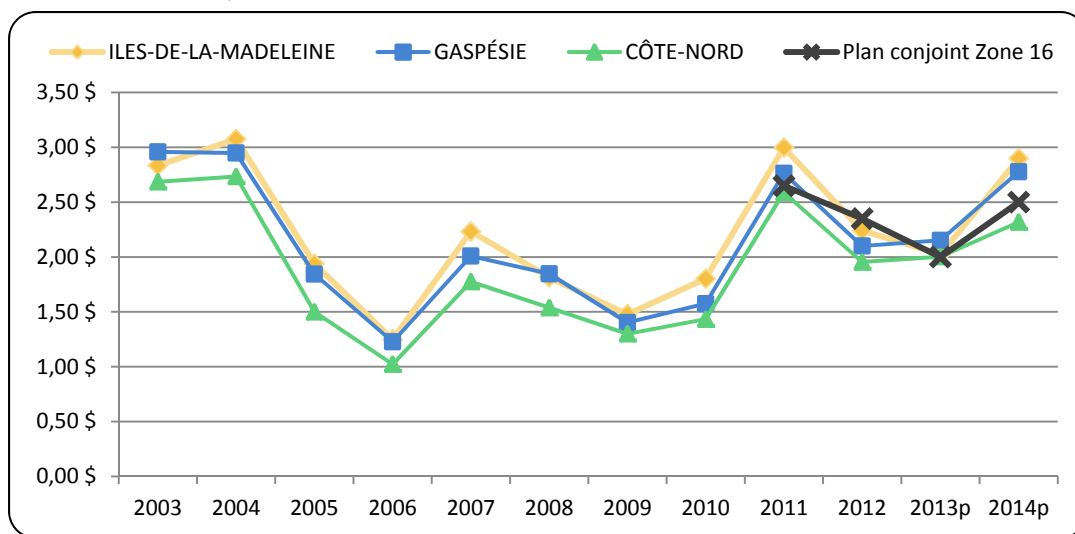
Cependant, les pêcheurs peuvent recevoir un prix plus élevé. Il ajoute aussi qu'un certain nombre de facteurs peuvent expliquer l'écart des prix au débarquement entre les provinces. Il s'agit des bonis payés aux pêcheurs, des variations quant aux coûts de production assumés par les transformateurs d'une province à l'autre, des différences dans le produit (taille, caractéristiques, etc.) ainsi que de la concurrence entre acheteurs pour l'approvisionnement en matière première.

1.4.2 Le prix au débarquement au Québec

La figure 8 montre que le prix moyen au débarquement a augmenté en 2014 au Québec de 23 % par rapport à 2013, passant de 2,07 \$/lb à 2,55 \$/lb. Elle révèle aussi que le prix aux Îles-de-la-Madeleine est plus élevé que celui des autres régions. Cela peut s'expliquer par le fait que c'est la région qui reçoit le moins de captures, cet approvisionnement limité poussant les prix à la hausse.

On remarque aussi que, entre 2010 à 2013, l'écart de prix entre les trois régions s'est réduit. La diminution du quota de crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent en 2010 et 2011 et l'établissement du Plan conjoint des pêcheurs de crabe des neiges de la zone 16 pourraient être à l'origine de cette situation. D'ailleurs, depuis 2011, on peut observer que le prix obtenu dans le cadre du Plan conjoint est plus élevé que le prix moyen de la Côte-Nord.

Figure 8 : Évolution du prix moyen du crabe des neiges au débarquement dans les régions du Québec de 2003 à 2014

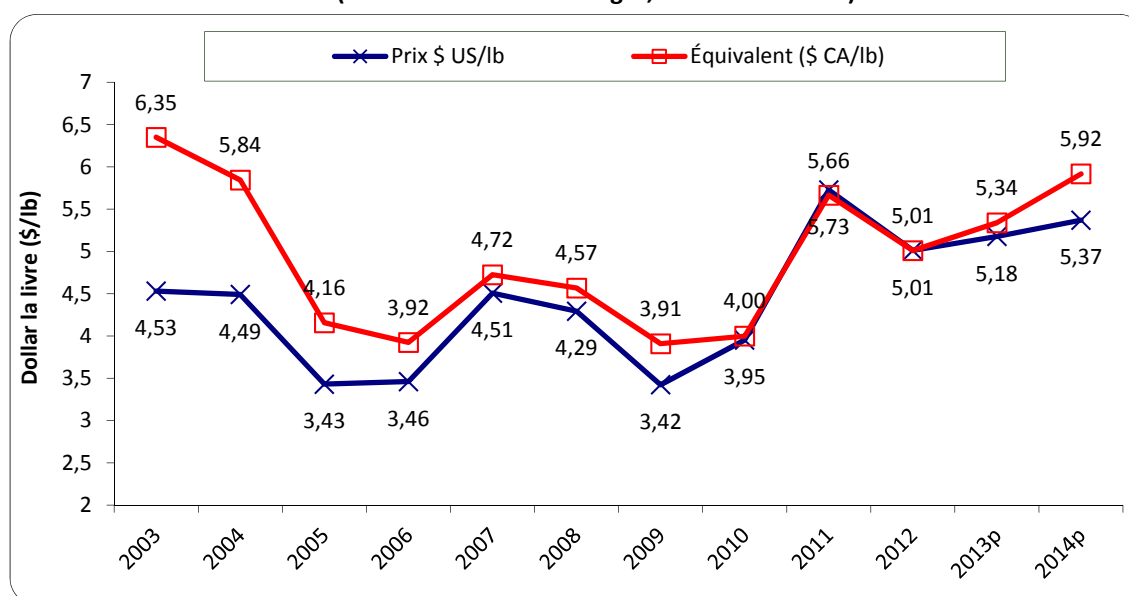


Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.
p : données préliminaires.

1.4.3 Le prix sur le marché de référence

Le prix au débarquement suit la tendance du prix sur le marché de référence (figure 9). Ainsi, à Terre-Neuve-et-Labrador, le prix sur le marché sert de référence pour fixer le prix plancher au débarquement. Le prix sur le marché est aussi une référence pour fixer le prix payé aux pêcheurs, dans le cadre de la convention de mise en marché du crabe des neiges de la zone 16.

Figure 9 : Prix annuel moyen des sections de crabe des neiges de 5 à 8 onces sur le marché de référence (section de crabe des neiges, FOB Mid Atlantic)



Source : Seafood Price Current. Compilation : MAPAQ.

p : données préliminaires.

1.5 LES CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES DE PÊCHE

En 2014, 260 entreprises de pêche étaient actives au Québec, ayant effectué au moins un débarquement dans la province (tableau 1). De ce nombre, cinq provenaient de l'extérieur du Québec. Parmi les pêcheurs québécois actifs, on retrouve 12 entreprises ou communautés autochtones de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

On a enregistré une diminution du nombre de pêcheurs québécois actifs en 2014 par rapport à 2013. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, notamment l'exercice de rationalisation en cours dans plusieurs flottilles du Québec ou une diminution du quota dans certaines zones de pêche. De plus, les données 2013 et 2014 demeurent préliminaires, par conséquent, le nombre de pêcheurs actifs pourrait être plus élevé.

Tableau 1 : Nombre de pêcheurs actifs dans la pêche au de crabe des neiges au Québec de 2010 à 2014

Catégories	2010	2011	2012	2013p	2014p
Pêcheurs québécois actifs	285	271	273	264	255
Pêcheurs de l'extérieur du Québec	3	4	6	5	5
Total	288	275	279	269	260

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.

p= données préliminaires.

La valeur moyenne des débarquements a plus que doublé, passant de 126 000 \$ en 2010 à 349 000 \$ en 2014 (tableau 2).

Tableau 2 : Débarquements de crabe des neiges effectués de 2010 à 2014 par les pêcheurs québécois actifs

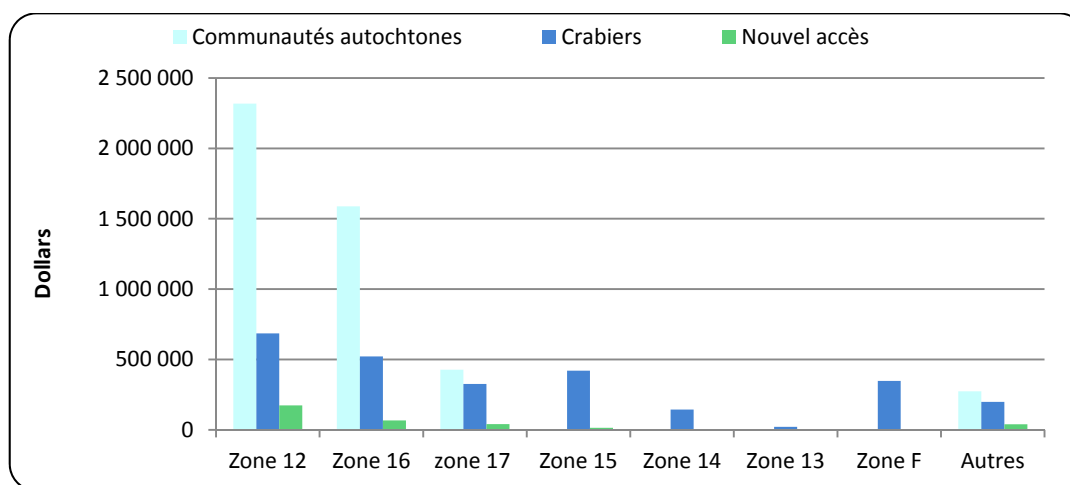
Années	Nombre de pêcheurs actifs	Débarquements totaux		Débarquements moyens	
		Quantité (t)	Valeur (k\$)	Quantité (t)	Valeur (k\$)
2010	285	10 866	35 961	38,1	126
2011	271	10 070	59 435	37,2	219
2012	273	13 405	60 658	49,1	222
2013p	264	15 730	71 901	59,6	272
2014p	255	15 820	88 966	62,0	349
Var. % 2014/13	-3,4	0,6	23,7	4,1	28,1

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.
p : données préliminaires.

La figure 10 montre qu'il existe de grands écarts quant au revenu moyen selon les zones de pêche et le type de flottille. Le revenu moyen des communautés autochtones est plus élevé pour chaque zone de pêche au crabe des neiges où elles sont actives. C'est que les communautés autochtones ont souvent plusieurs permis et, par conséquent, ont des débarquements plus élevés que les autres entreprises de pêche au crabe des neiges.

Parmi la flottille de crabiers, la flottille semi-hauturière de la zone 12 enregistre le revenu moyen le plus élevé, soit 685 000 \$ en 2014. Du côté de la flottille côtière, les crabiers de la zone 16 sont ceux qui obtiennent le revenu moyen le plus élevé, soit près de 522 000 \$ en 2014. Sous la catégorie « Nouvel accès », on retrouve des flottilles à engins fixes ou mobiles (en majorité des entreprises de pêche aux poissons de fond.) qui sont détentrices d'allocations de crabe des neiges permanentes ou temporaires.

Figure 10 : Revenu moyen des pêcheurs par zone de pêche, en fonction des flottilles, en 2014

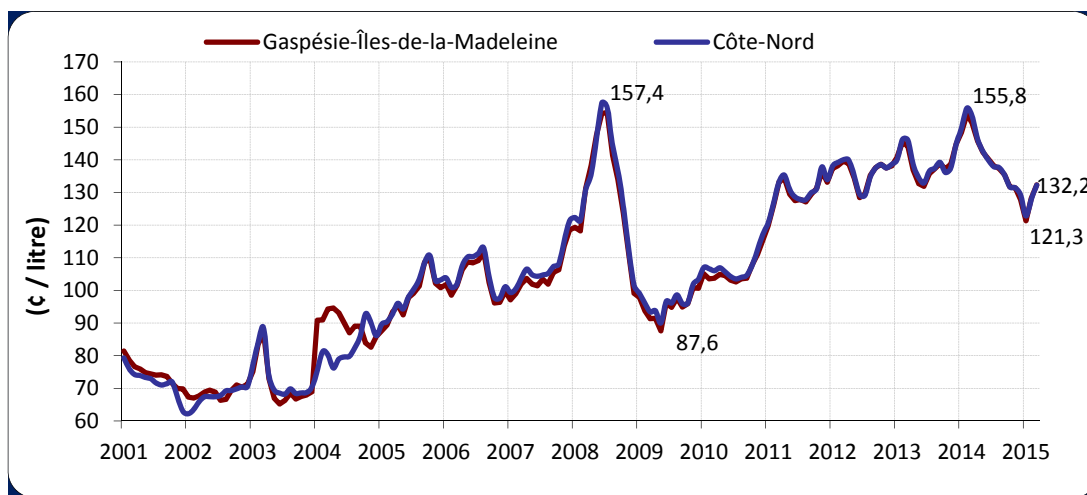


Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.

Les flottilles actives dans la pêche au crabe des neiges au Québec bénéficient depuis 2011 de revenus croissants. Toutefois, la hausse du coût du carburant durant la période 2004-2008,

combinée à un recul des revenus, a fortement affecté la rentabilité des activités des pêcheurs. Les dépenses de carburant peuvent représenter jusqu'à 20 % des coûts variables d'exploitation. Après avoir connu un recul entre 2009 et 2011, le prix du carburant diesel a repris son ascension et se situe en 2015 à des niveaux supérieurs à ceux de la période 2001-2008 (figure 11).

Figure 11 : Évolution mensuelle du prix moyen du carburant diesel dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord de 2001 à 2015



Source : Régie de l'énergie.

Les dépenses liées à l'équipage sont également élevées : on compte en moyenne quatre membres d'équipage par bateau pour les flottilles œuvrant dans la pêche au crabe des neiges au Québec en 2013 et 2014. Ce nombre est parmi les plus élevés, la moyenne, toutes pêches confondues, étant de deux membres d'équipages.

Faits saillants concernant la capture

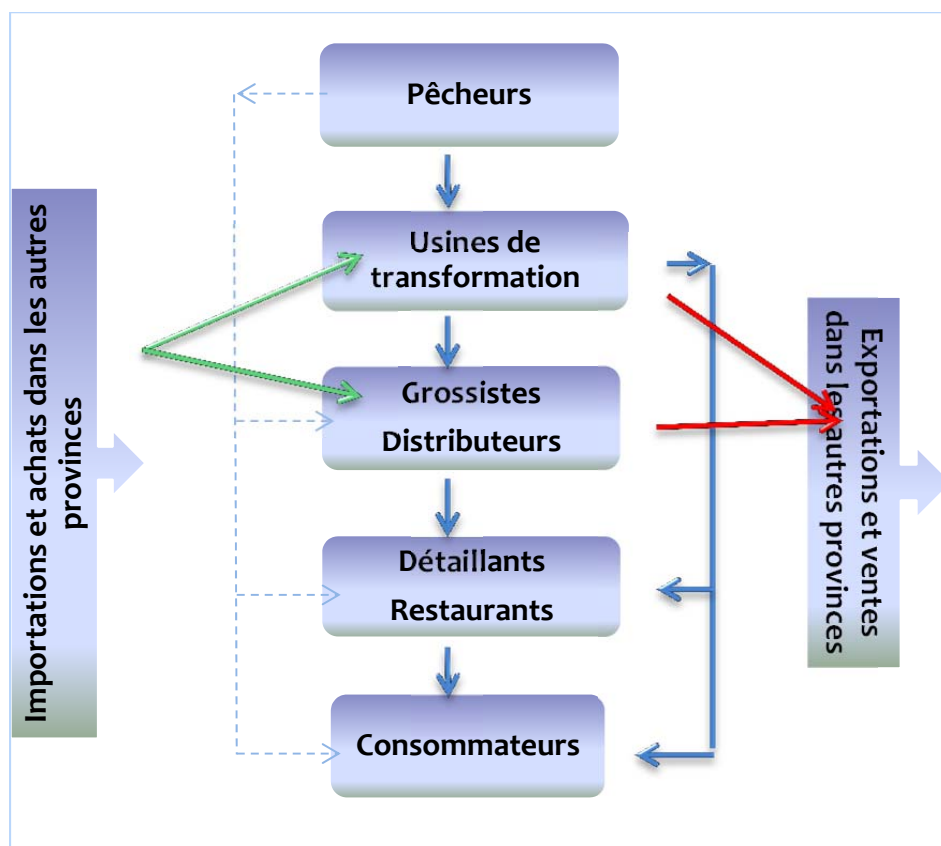
- Des mesures de conservation et de gestion ont été mises en place afin d'assurer la durabilité de la ressource.
- Au cours des dix dernières années, les différents stocks de crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent ont subi des fluctuations liées à des variations cycliques de la ressource.
- Le Québec a fourni 14 % des débarquements canadiens de crabes des neiges en 2013.
- La Côte-Nord est passée en tête au chapitre des débarquements de crabe des neiges, devançant la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.
- Le prix du crabe des neiges au débarquement a augmenté de 23 % en 2014 par rapport à 2013.
- Le prix moyen payé au débarquement est plus élevé dans la zone 16 que sur la Côte-Nord.
- Les revenus des crabiers sont en augmentation depuis 2013. Les zones de pêche où les revenus sont les plus élevés sont la zone 12 et la zone 16.
- La croissance du coût du carburant a une incidence significative sur la rentabilité des entreprises de pêche.

2. LA MISE EN MARCHÉ DU CRABE DES NEIGES AU QUÉBEC

Les intervenants de l'industrie du crabe des neiges du Québec doivent se conformer aux dispositions relatives à la commercialisation de cette espèce énoncées dans la Loi sur la transformation des produits marins (chapitre T-11.01). Selon celle-ci, un pêcheur ne peut céder un produit visé par règlement qu'à un exploitant d'établissement de préparation, un titulaire de permis d'acquéreur, un détaillant, un restaurateur ou un consommateur. Ces derniers ne peuvent céder le produit acheté qu'à un détenteur de permis (exploitant, acquéreur, détaillant, restaurateur) ou à un consommateur. La Loi sur la transformation des produits marins est assortie du Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marins, règlement qui précise, pour les différentes espèces exploitées, les transformations minimales que doivent subir les produits avant d'être revendus. Seuls les produits ayant subi une transformation minimale peuvent par conséquent être vendus à l'extérieur du Québec. Le crabe des neiges fait partie des espèces visées par ce règlement. Pour être expédié sur les marchés extérieurs, il doit être (minimalement) avoir été congelé entier ou être présenté en sections cuites ou congelées.

2.1 LES PRINCIPAUX ACTEURS DU RÉSEAU DE VENTE

Figure 12 : Relations entre les principaux acteurs du réseau de commercialisation du crabe des neiges au Québec



Source : MAPAQ.

La figure 12 présente les relations entre les principaux acteurs engagés dans la commercialisation du crabe des neiges au Québec. La principale relation est celle entre les pêcheurs et les transformateurs. Les pêcheurs assurent la majeure partie de l'approvisionnement des usines en crabe des neiges. Le produit, une fois qu'il a subi une ou plusieurs opérations de transformation à l'usine, est ensuite expédié à l'extérieur du Québec ou vendu sur le marché québécois à des distributeurs, à des détaillants (poissonneries, restaurants, chaînes d'alimentation, restaurants, établissements ou hôtels) ou directement aux consommateurs. Généralement, les distributeurs ou les grossistes servent d'intermédiaire entre les usines et le secteur du détail. Ils assurent également l'approvisionnement du marché québécois en produits provenant de l'extérieur (importations et achats provenant d'autres provinces). Pour ce qui est des exportations de crabe des neiges du Québec, elles sont effectuées principalement par les usines de transformation situées dans les régions maritimes.

2.2 LES ACHETEURS

En fonction de leurs activités, les acheteurs de crabe des neiges peuvent être regroupés en trois catégories :

- Les usines de transformation de produits marins;
- Les titulaires de permis de vente au détail, incluant les restaurants et poissonneries;
- Les consommateurs.

En 2014, 27 usines de transformation ont effectué des achats de crabe des neiges auprès des pêcheurs. Parmi, elles 21 avaient l'autorisation de transformer le crabe des neiges. Les quatre autres usines ont acheté du crabe des neiges à des fins de revente en gros ou au détail. Elles ont acheté 96 % des débarquements totaux au Québec.

Tableau 3 : Répartition des quantités de crabe des neiges achetées aux pêcheurs par catégorie d'acheteurs au Québec en 2013 et 2014

Catégories d'acheteurs	Nombre		Achats (tonnes)	
	2013	2014	2013p	2014p
Usines désignées	25	27	15 188	15 213
Détaillants	19	19	330	277
Autres (grossistes, consommateurs et acheteurs de l'extérieur)	6	8	371	334
Total	50	54	15 889	15 824

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.

p : données préliminaires.

Pour la région de la Haute-et-Moyenne-Côte, 9 usines de transformation ont acheté 7 100 tonnes de crabe des neiges pour un total de 8 163 tonnes vendues par les pêcheurs nord côtiers.

2.3 LE PLAN CONJOINT DES PÊCHEURS DE CRABE DES NEIGES DE LA ZONE 16

En vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1), un groupe de pêcheurs peut mettre sur un pied un mode de mise en marché collective pour un produit marin donné. En 2010, les crabiers de la zone 16 ont créé l'Office des

pêcheurs de crabe des neiges de la zone 16 afin d'appliquer et d'administrer le Plan conjoint des pêcheurs de crabe des neiges de la zone 16.

Ce plan conjoint vise tout le crabe des neiges pêché dans la zone 16 et vendu dans tous les ports et à tous les acheteurs du Québec. Une convention de mise en marché conclue entre l'Office et l'Association québécoise des industriels de la pêche (AQIP) établit, notamment, les modalités d'achat des captures.

Faits saillants concernant le réseau de vente

- Les intervenants de l'industrie du crabe des neiges du Québec doivent se conformer aux dispositions relatives à la commercialisation de cette espèce énoncées dans la Loi sur la transformation des produits marins (chapitre T-11.01).
- La principale relation entre les différents acteurs du circuit de commercialisation du crabe des neiges au Québec est celle entre les pêcheurs et les transformateurs. Les pêcheurs vendent la presque totalité de leurs captures aux transformateurs.
- Le Plan conjoint des pêcheurs de crabe des neiges de la zone 16 a été mis en œuvre en 2010. Il vise tout le crabe des neiges pêché dans la zone 16 et vendu dans tous les ports et à tous les acheteurs du Québec. Une convention de mise en marché entre l'Office des pêcheurs de crabe des neiges de la zone 16 et l'AQIP établit, notamment, les modalités d'achat des captures.

3. LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC

3.1 LA RÉGLEMENTATION

C'est au gouvernement fédéral qu'il revient de faire appliquer les règles relatives à l'exportation et à l'importation de produits de la pêche ainsi qu'à leur commercialisation à l'échelle interprovinciale. Ces règles sont prescrites par la Loi sur l'inspection du poisson (L.R.C (1985), ch. F-12). En particulier, cette dernière fixe les normes auxquelles sont assujettis les produits, les noms des catégories de ces produits ainsi que les modalités d'inspection et de classification qui s'appliquent à eux.

Le Québec a quant à lui compétence en matière de transformation des aliments. Il encadre notamment la délivrance des permis aux usines de transformation de produits marins et l'inspection des produits transformés destinés au marché québécois. La Loi sur les produits alimentaires (chapitre P-29) et la Loi sur la transformation des produits marins (chapitre T-11.01) régissent plus particulièrement ce secteur d'activité.

C'est au MAPAQ que revient la responsabilité de délivrer les permis requis pour la transformation des produits marins aux fins de la vente en gros pour la consommation humaine. En vertu des articles 10 et 11 de la Loi sur les produits alimentaires, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a le pouvoir de délivrer un permis autorisant la transformation d'un produit marin, d'en refuser la délivrance ou d'imposer, à la délivrance ou au renouvellement, toute condition ou restriction sur la base de la règle de l'intérêt public. Pour réaliser ce mandat et encadrer de façon efficace les activités du secteur de la transformation qui relèvent de son ministère, le ministre s'appuie sur la Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins, politique qui découle de la Loi sur les produits alimentaires.

3.1.1 Les exploitants autorisés à transformer le crabe des neiges

Les principales usines de transformation ayant l'autorisation de transformer le crabe des neiges au Québec et ayant effectué des achats auprès des pêcheurs en 2013 et 2014, sont les suivantes :

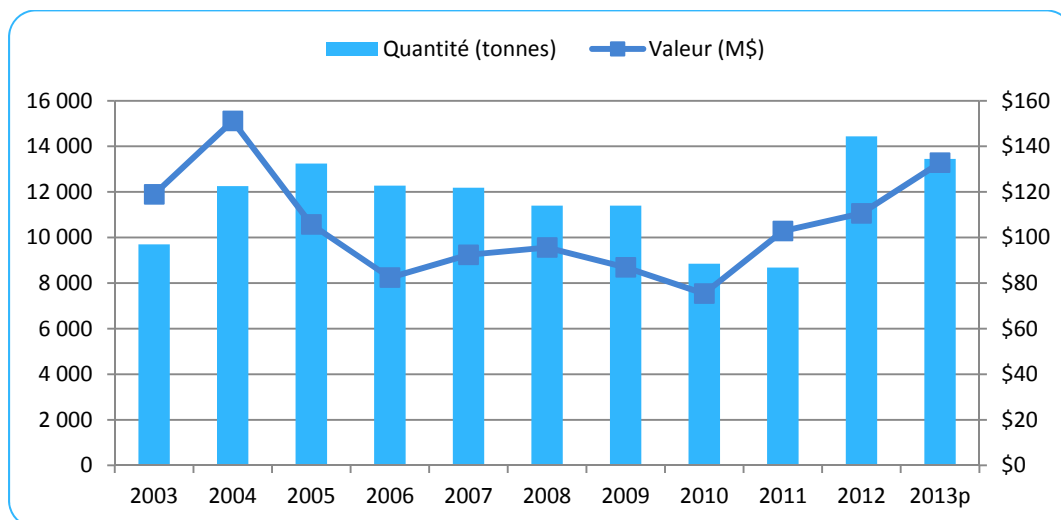
- E. Gagnon et fils Ltée (Gaspésie);
- Groupe MDMP (Gaspésie);
- Marché Blais inc. (Gaspésie);
- Les Crustacés de Gaspé Ltée (Gaspésie);
- Poissonnerie Blanchette inc. (Gaspésie);
- Menu-Mer Ltée (Gaspésie);
- Les Fruits de mer de l'Est du Québec (1998) Ltée (Bas-St-Laurent);
- Pêcheries de l'Estuaire inc. (Bas-St-Laurent);
- Pêcheries H. Dionne inc. (Bas-St-Laurent);
- Les Crabiers du Nord inc. (Côte-Nord);
- Poissonnerie Jean-Guy Laprise inc. (Côte-Nord);
- Crustacés Baie Trinité inc. (Côte-Nord);
- 135734 Canada inc. / Poissonnerie Chez Omer (Côte-Nord);
- 9143-0660 Québec inc. /Groupe Umek, société en commandite (Côte-Nord);

- Poséidon « Poissons et Crustacés » inc. (Côte-Nord);
- Poissonnerie du Havre Itée (Côte-Nord);
- Poissonnerie Fortier et frères inc. (Côte-Nord);
- Coopérative communautaire de fruits de mer de la Basse-Côte-Nord (Lower North Shore Community Seafood Cooperative), (Côte-Nord);
- 9036-4514 Québec inc. / I & Seafoods inc. (Coastal Seafood) (Côte-Nord);
- Les Fruits de mer Madeleine inc. (Îles-de-la-Madeleine);
- LA Renaissance des Îles inc. (anciennement Cap sur Mer inc.) (Îles-de-la-Madeleine).

3.2 LES EXPÉDITIONS

Selon les données préliminaires, en 2013, les expéditions de crabe des neiges des acheteurs du Québec s'élevaient à 132,8 millions de dollars et atteignaient 13 449 tonnes, comparativement à 110,6 millions de dollars et 14 436 tonnes en 2012.

Figure 13 : Évolution des expéditions de crabe des neiges effectuées de 2003 à 2013 par les établissements situés dans les régions maritimes du Québec



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.
p : données préliminaires.

3.2.1 La répartition régionale des expéditions

Le tableau 4 montre que la majeure partie des prises de crabe des neiges est transformée dans la région où celui-ci est débarqué. On remarque que la valeur des expéditions représente près du double de celle des débarquements, cette augmentation découlant de la transformation que subit le crabe des neiges avant d'être expédié par les usines situées dans les régions maritimes du Québec.

Tableau 4 : Valeur des expéditions et des débarquements de crabe des neiges par région maritime du Québec en 2013

Régions	Expéditions		Débarquements	
	Valeur (k\$)	Part	Valeur (k\$)	Part
Côte-Nord	60 350	45,5 %	30 788	42,4 %
Gaspésie et Saint-Laurent	58 278	43,9 %	34 024	46,9 %
Îles-de-la-Madeleine	13 993	10,6 %	7 786	10,7 %
Total	132 621	100,0 %	72 597	100,0 %

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.

NB. : Il s'agit de données de débarquements et d'expéditions préliminaires.

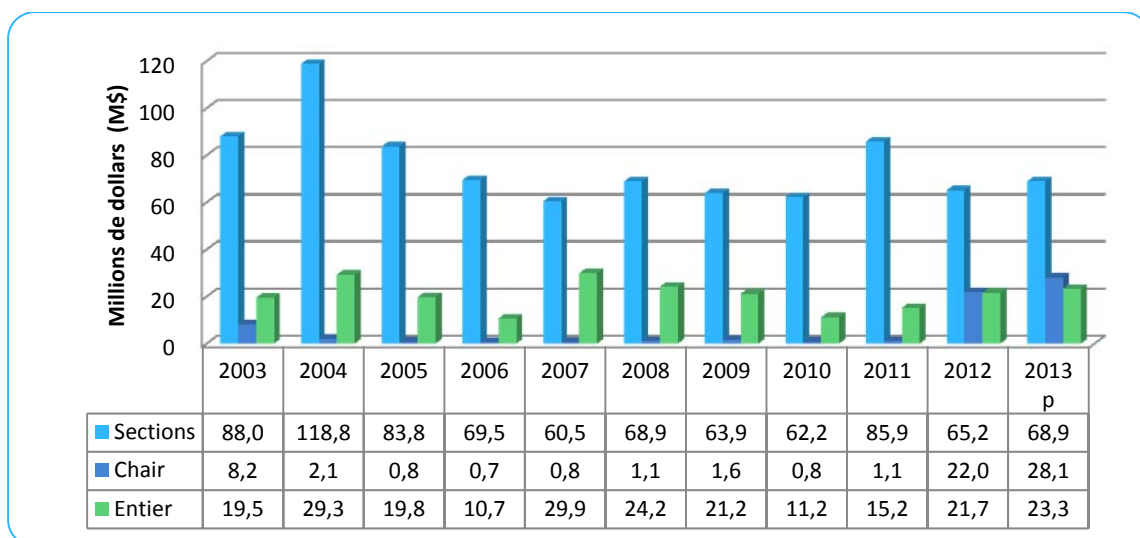
3.2.2 Les principaux produits issus de la transformation

Les produits issus de la transformation du crabe des neiges se présentent sous les formes suivantes :

- Sections (pinces et pattes);
- Chair (décortiquée et écaillée);
- Entier ou dans l'écaille;
- Autres (pattes sans pinces et épaules; sections incomplètes; morceaux; haché; foie; pinces; sections sans pinces; épaules; bouts de pattes; corps sans pattes ou brisé.

La figure 14 montre que la section de crabe des neiges représente la part la plus importante des expéditions des usines dans les régions maritimes du Québec de 2003 à 2013. Le crabe des neiges entier a cédé la deuxième place à la chair en 2012 et 2013. Il sera intéressant de voir si cette situation persistera.

Figure 14 : Évolution de la valeur des principaux produits issus de la transformation du crabe des neiges dans les régions maritimes du Québec de 2003 à 2013



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.

p : données préliminaires.

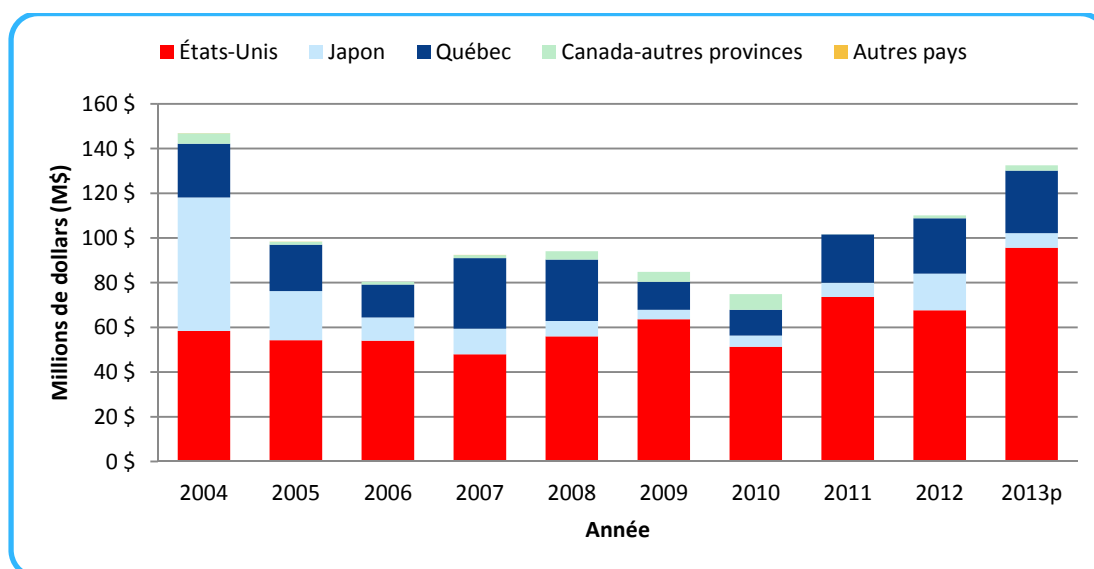
La section de crabe des neiges est le principal produit issu de la transformation sur la Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine. En Gaspésie, la chair est le produit le plus important en termes de valeur. La presque totalité des produits (86 %) est expédiée congelée.



3.2.3 La destination des expéditions

L'enquête statistique annuelle menée auprès des acheteurs fournit également de l'information sur la destination des ventes de crabe des neiges du Québec. La figure 15 indique que la principale destination des ventes de crabe des neiges du Québec est le marché américain. La part de ce marché est passée de près de 40 % en 2004 à plus de 72 % en 2013. La part des ventes destinées au marché japonais, en revanche, a décliné, passant de plus de 40 % en 2012 à moins de 5 % en 2013. La part du marché québécois fluctue entre 14 % et 34 %.

Figure 15 : Valeur des ventes de crabe des neiges des établissements de transformation situés dans les régions maritimes du Québec par destination de 2004 à 2013



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation : MAPAQ-SMPAC-DAPPA.

p : données préliminaires.

Faits saillants concernant la transformation

- La majeure partie de la transformation du crabe des neiges est effectuée dans la région où il a été débarqué.
- Trois produits dominent la transformation de crabe des neiges au Québec : la section, la chair et le crabe entier. Ces produits sont principalement vendus sous forme congelée.
- Les usines de la Côte-Nord et des Îles-de-la-Madeleine produisent en majorité des sections de crabe des neiges, tandis qu'en Gaspésie le principal produit est la chair de crabe des neiges.
- De 2004 à 2013, les destinations du crabe des neiges issu de la transformation dans les régions maritimes du Québec ont été, les États-Unis, le Québec, le Japon ainsi que les autres provinces canadiennes. Plus de 70 % de la valeur des ventes de crabe des neiges étaient enregistrée sur le marché américain en 2013.

4. LE MARCHÉ

4.1 LA CONSOMMATION

4.1.1 La consommation mondiale

En 2013, la consommation mondiale de crabes (toutes espèces confondues) s'élevait à près de 1,5 million de tonnes. Le crabe des neiges représente plus de 10 % de la consommation mondiale de crabe. Le Canada est la principale source d'approvisionnement du marché mondial (55-60 %). Les autres sources sont les États-Unis, la Russie, la Corée du Sud, le Japon et le Groenland.

Deux marchés dominent la consommation mondiale de crabe des neiges, il s'agit des États-Unis et du Japon.

4.1.2 La consommation canadienne

Il n'existe pas de données sur la consommation canadienne ou québécoise de crabe des neiges. Les données disponibles concernent uniquement la consommation de poissons et de fruits de mer, qui serait passée de 7,75 kg par personne en 2012 à 8,12 kg par personne en 2013 (tableau 5). Toutefois, celle-ci demeure faible par rapport à la consommation de l'Espagne (26 kg par personne). Selon la FAO (FAO, juillet 2014), la consommation canadienne de poissons et de fruits de mer devrait baisser de 7 % entre 2014 et 2023.

La consommation canadienne de fruits de mer est relativement faible, soit seulement 1,26 kg par personne en 2013. À elles seules, les crevettes représentent la majorité des fruits de mer consommés au Canada. On remarque à ce chapitre en 2013 un recul qui s'explique, notamment, par la hausse du prix des crevettes.

Tableau 5 : Consommation apparente de poissons et fruits de mer au Canada (kilogrammes par personne par année)

Produits	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Poissons de mer frais et congelés	3,32	3,85	3,65	3,61	3,22	3,71
Poissons de mer transformés	2,29	2,48	2,22	2,58	2,40	2,77
Fruits de mer	1,44	1,57	1,59	1,55	1,70	1,26
Poissons d'eau douce	0,37	0,40	0,33	0,39	0,43	0,38
Total	7,42	8,30	7,79	8,13	7,75	8,12

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec. Compilation des données de Statistique Canada.



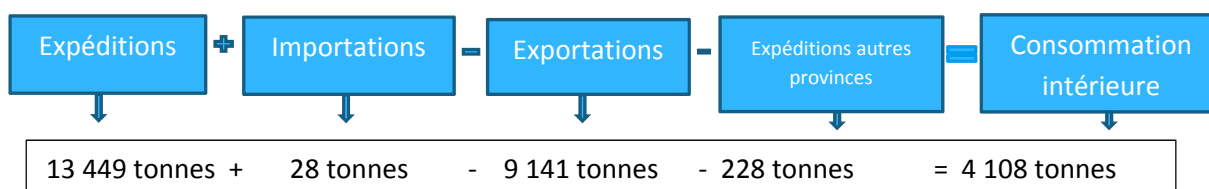
Source : Nova Scotia Agriculture and Fisheries.

4.1.3 La consommation québécoise

Les données sur la consommation de crabe des neiges au Québec sont inexistantes. Selon la publication *Dépenses alimentaires des Québécois dans le commerce de détail en 2013*, les dépenses en poissons et fruits de mer ont connu cette année-là une hausse de 6,2 % par rapport à l'année précédente, atteignant 562 millions de dollars. Les achats de poissons et de fruits de mer représentaient 3 % des dépenses alimentaires totales des Québécois dans le commerce de détail en 2013.

Malgré l'absence de données, il est possible d'évaluer de la consommation intérieure de crabe des neiges⁷ (figure 16). Celle-ci comprend les ventes aux consommateurs et l'approvisionnement des entreprises (usines, distributeurs et autres acheteurs) qui ne peuvent effectuer des achats auprès des pêcheurs.

Figure 16 : Estimation de la consommation québécoise de crabe des neiges en 2013



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec; Global Trade Atlas.

4.1.4 La consommation américaine

Les ventes de crabes (toutes espèces confondues) ont augmenté en 2012 et 2013 aux États-Unis. La consommation y passe de 0,52 livre de crabe par habitant en 2011 à 0,55 livre en 2013. C'est sur le marché de détail que s'effectue la part la plus importante des ventes de crabes (Sackton, 2015). En 2014, le crabe des neiges représente 58 % des ventes de détail de crabes, suivi du crabe royal. Le crabe est vendu au détail sous les formes suivantes : vivant; réfrigéré en morceaux; en conserve; congelé.

Une baisse du prix du carburant, une amélioration de la situation de l'emploi et une hausse de la confiance des consommateurs dans l'économie devraient stimuler les ventes de poissons et fruits de mer, tant dans le secteur de la restauration que dans le commerce de détail, au cours des prochaines années.

4.1.5 La consommation japonaise

Malgré des prix élevés à l'importation, la demande pour le crabe des neiges est forte sur le marché japonais. Les préférences des acheteurs japonais vont surtout au crabe des neiges entier cru, en sections ou décortiqué.

⁷ Cette estimation a été effectuée par la DAPPA à partir de différentes sources (Global Trade Atlas et Pêches et Océans Canada). Elle n'inclut pas les achats de crabe des neiges provenant des autres provinces canadiennes.

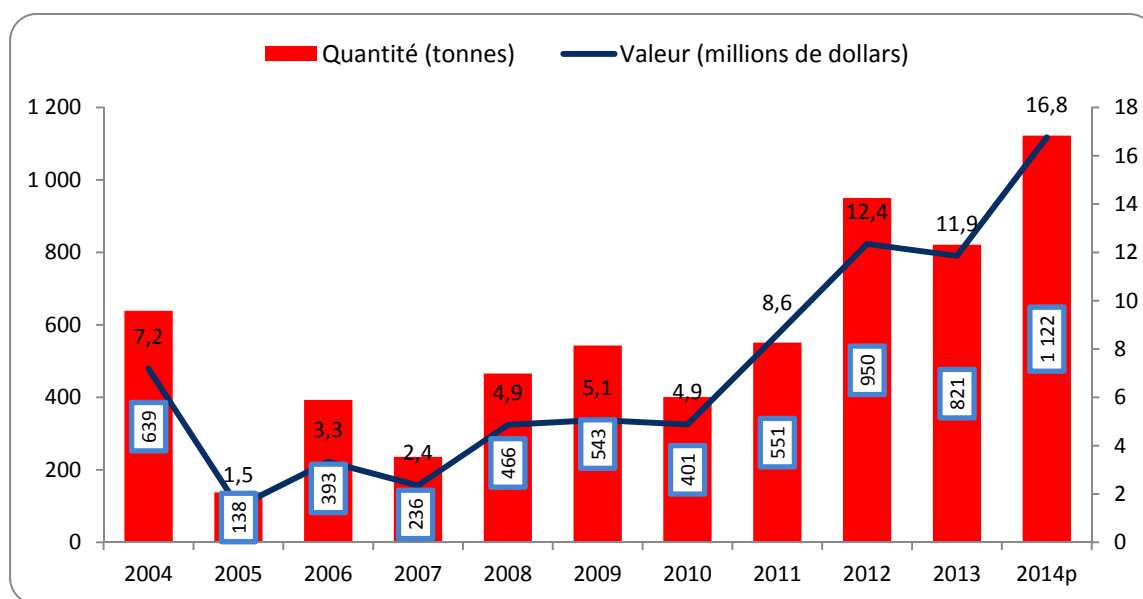
4.2 LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

4.2.1 Les importations de crabe des neiges

4.2.1.1 Les importations canadiennes

La figure 17 présente les importations canadiennes de crabe des neiges; on remarque qu'elles sont plus élevées entre 2012 et 2014 que les années précédentes. Il faut souligner qu'une part des importations est constituée de crabe des neiges qui a été exporté pour subir des opérations de transformation et qui retourne au Canada, ensuite.

Figure 17 : Évolution des importations canadiennes de crabe des neiges, en quantité et valeur



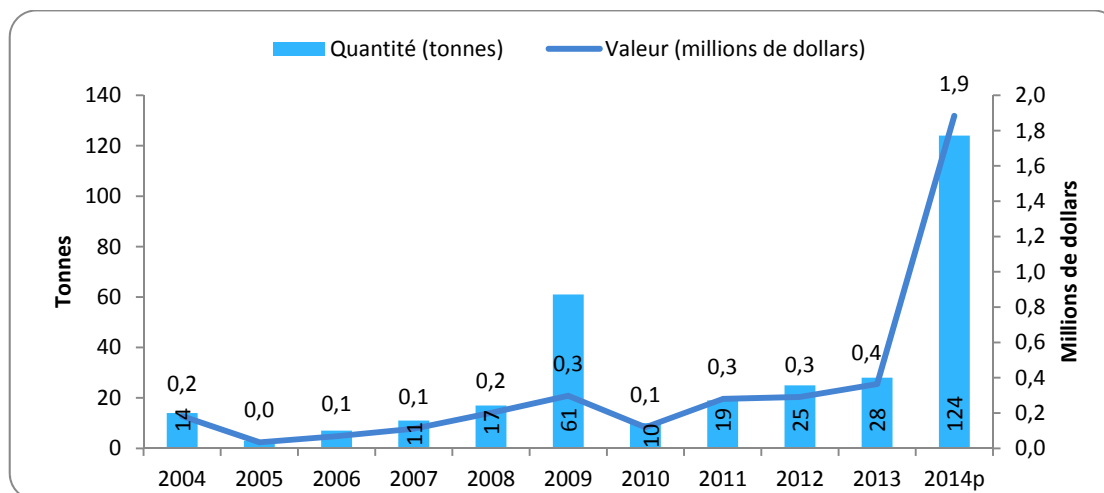
Source : Global Trade Atlas. Compilation : MAPAQ.

p : données préliminaires.

4.2.1.2 Les importations québécoises

Les importations de crabe des neiges au Québec sont relativement faibles (figure 18). On remarque une forte augmentation en 2014 qui provient du crabe des neiges exporté du Canada pour être transformé, puis réexpédié au Québec. Le principal produit ainsi importé est la chair de crabe des neiges.

Figure 18 : Évolution des importations québécoises de crabe des neiges, en quantité et valeur



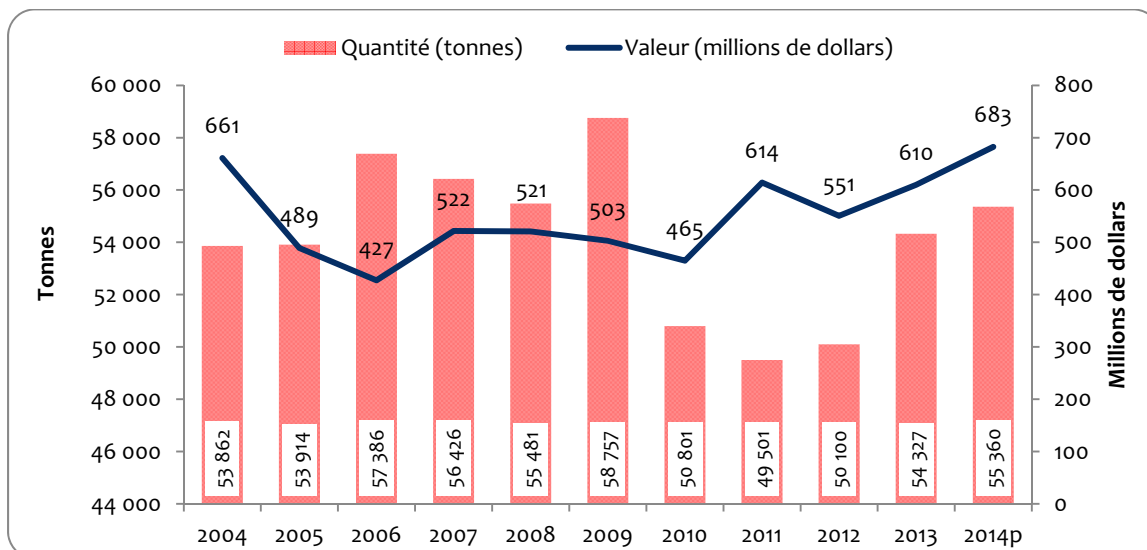
Source : Global Trade Atlas. Compilation : MAPAQ.
p : données préliminaires.

4.2.2 Les exportations de crabe des neiges

4.2.2.1 Les exportations canadiennes

Les exportations canadiennes ont fortement augmenté en 2013 et 2014, en quantité et en valeur. En 2014, la valeur des exportations a dépassé celle de 2004, ce qui en fait la valeur la plus élevée de la décennie.

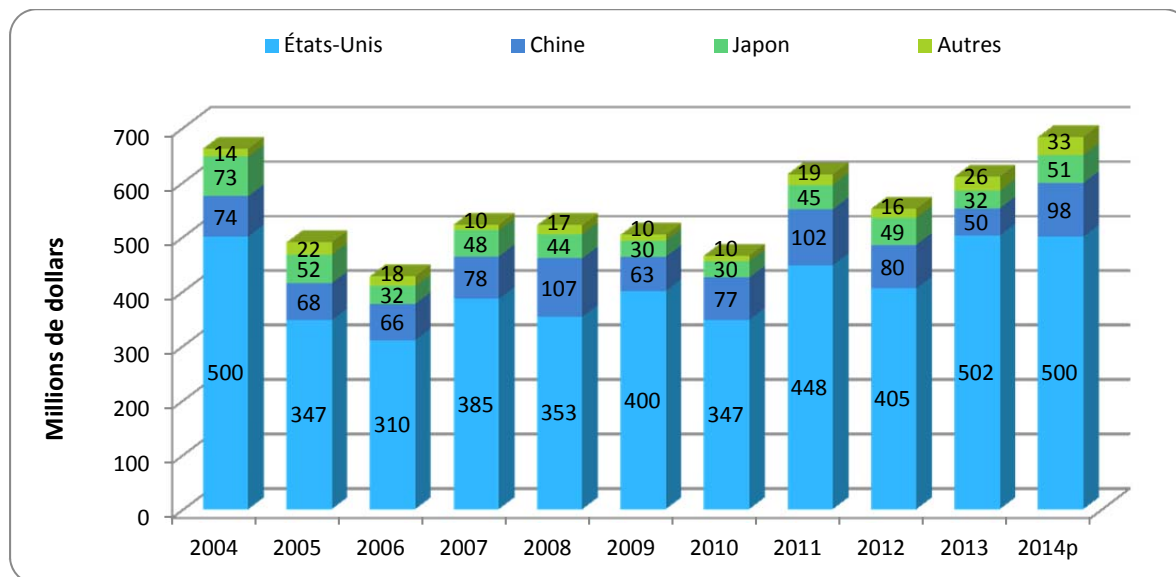
Figure 19 : Évolution des exportations canadiennes de crabe des neiges, en quantité et valeur



Source : Global Trade Atlas. Compilation : MAPAQ.
p : données préliminaires.

La principale destination des exportations canadiennes est le marché américain qui a reçu près de 77 % de la valeur des exportations canadiennes (figure 20). Les autres pays, par ordre d'importance, sont la Chine et le Japon.

Figure 20 : Destination des exportations canadiennes de crabe des neiges, en valeur

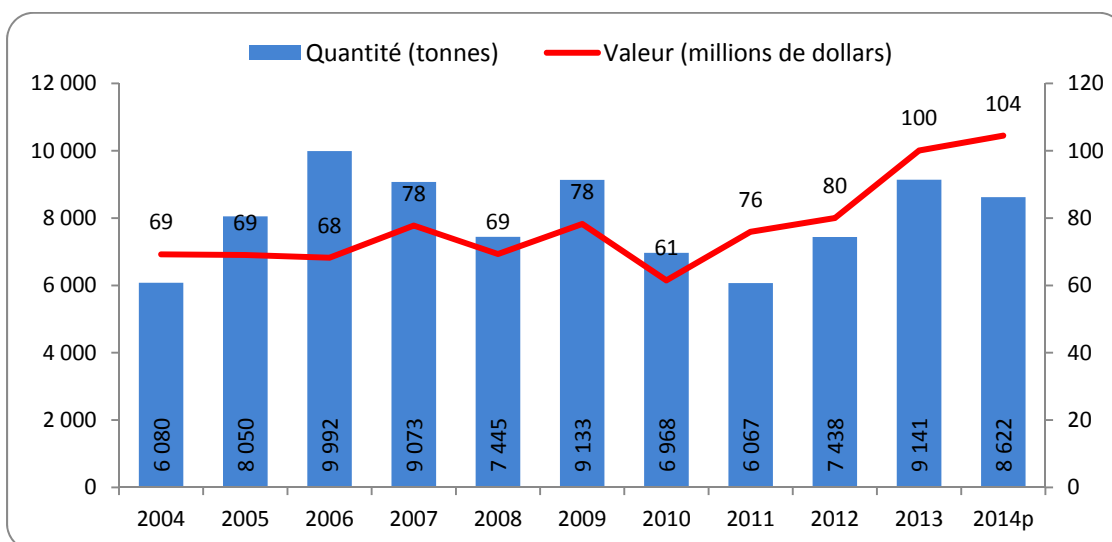


Source : Global Trade Atlas. Compilation : MAPAQ.
p : données préliminaires.

4.2.2.2 Les exportations québécoises

Les exportations québécoises de crabe des neiges sont en croissance depuis 2010. En 2014, les exportations ont atteint leur niveau le plus élevé des dix dernières années, malgré une baisse du volume des exportations par rapport à 2013.

Figure 21 : Évolution des exportations québécoises de crabe des neiges, en quantité et valeur

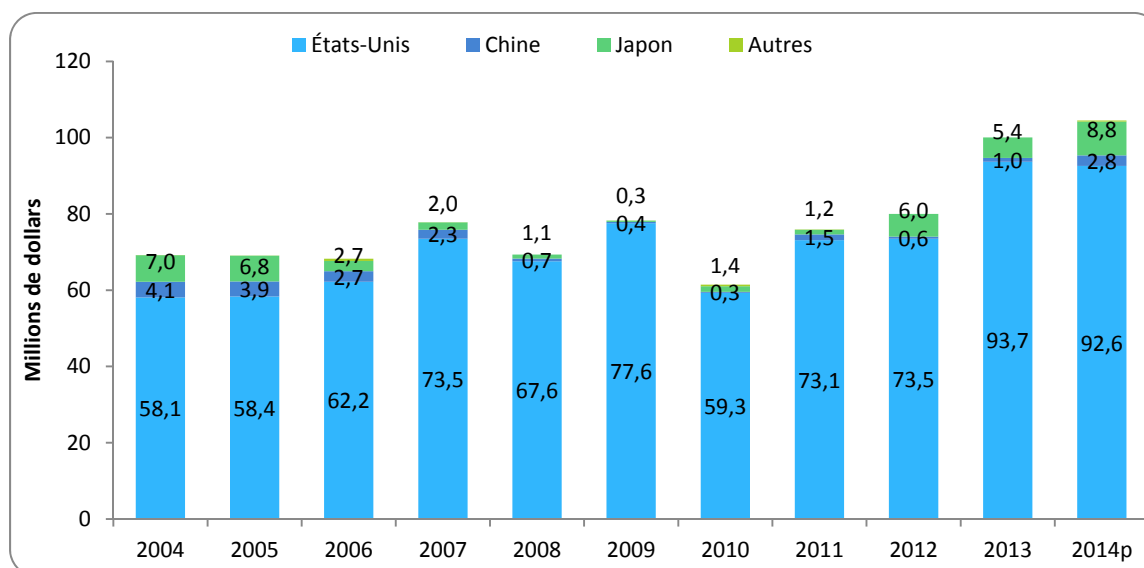


Source : Global Trade Atlas. Compilation : MAPAQ.

La presque totalité des exportations québécoises de crabe des neiges, soit plus de 80 % de leur valeur totale (figure 20), est destinée au marché américain. Le marché japonais est en net recul depuis 2003. On y remarque une légère hausse depuis 2012, mais il demeure en deçà du niveau d'avant 2004.

Le principal produit exporté est le crabe des neiges congelé, il représente plus de 98 % de la valeur des exportations en 2014.

Figure 22 : Destination des exportations canadiennes de crabe des neiges, en valeur



Source : Global Trade Atlas. Compilation : MAPAQ.

p : données préliminaires.

Faits saillants concernant le marché

- La consommation mondiale de crabes (toutes espèces confondues) s'élève annuellement à 1,5 million de tonnes.
- Il y a peu d'information sur la consommation de crabe des neiges au Canada et au Québec. Selon une estimation, la consommation intérieure au Québec serait d'environ 4 000 tonnes, ce qui équivaut à près du tiers des expéditions québécoises.
- Le principal marché d'exportation pour le crabe des neiges du Québec est le marché américain, où on enregistre une croissance de la consommation de crabe des neiges depuis 2012.
- Le principal produit du crabe des neiges exporté du Québec est le crabe des neiges congelé.

5. LES ENJEUX, DÉFIS ET PERSPECTIVES

L'industrie québécoise de la pêche au crabe des neiges doit composer avec plusieurs facteurs qui peuvent affecter sa viabilité et sa rentabilité. Depuis 2003, les stocks ont fluctué de façon cyclique et les principaux marchés ont subi des bouleversements. Au cours des prochaines années, l'industrie devra faire face à plusieurs défis et enjeux.

5.1 LE SECTEUR DE LA CAPTURE

Le recrutement à la pêche de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord (zones 13, 14, 15, 16, 16A et 12C) est encore élevé, mais pourrait diminuer à partir de 2016 ou 2017. Par contre, dans la zone 17, la biomasse commerciale demeure faible, mais le recrutement est en augmentation. Dans le sud du golfe du Saint-Laurent (zones 12, 19, 12E et 12F), le recrutement a augmenté en 2015 par rapport à l'année précédente.

On assiste depuis plusieurs années à un réchauffement des eaux de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, ce qui pourrait entraîner des changements dans l'aire de distribution du crabe des neiges de ces régions et, par ricochet, dans les activités de pêche.

D'autres facteurs pourraient affecter les entreprises pratiquant la pêche au crabe des neiges, en particulier les fluctuations du prix du carburant, la disponibilité de la main-d'œuvre et la difficulté d'approvisionnement en appâts.

Au cours des dernières années, les flottilles se sont adaptées à la baisse de leurs revenus en réduisant dans la mesure du possible leurs coûts d'exploitation : réduction de l'équipage, prolongation de la durée des sorties en mer, jumelage (*buddy-up*), etc.

Des recherches sont menées afin de trouver des solutions au problème des coûts d'exploitation des entreprises de pêche et d'atténuer les répercussions de la pêche sur la ressource. Ainsi, Merinov conduit des recherches sur des appâts susceptibles de remplacer ceux utilisés traditionnellement pour la pêche au crabe des neiges. Cela devrait permettre d'assurer à l'avenir un approvisionnement en appât moins coûteux ainsi que de réduire la pression sur les espèces utilisées traditionnellement comme appâts.

5.2 LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

L'approvisionnement constitue un des défis importants du secteur de la transformation. Trois zones de pêche assurent la majeure partie de l'approvisionnement en crabe des neiges des usines de transformation situées dans les régions maritimes du Québec. Il s'agit des zones de pêche 12, 16 et 17.

Le quota de la zone 17 a baissé au cours des dernières années, et une baisse des stocks de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord est également prévue en 2016 et 2017, ce qui pourrait affecter l'approvisionnement des usines situées dans ces régions.

En ce qui concerne la transformation, pour la plupart des usines de transformation du Québec et des autres provinces canadiennes, trois produits dominent la production, il s'agit de la section de crabe des neiges, et la chair et le crabe entier. Toutefois, au cours des dernières années, plusieurs usines de transformation de crabe des neiges ont investi pour moderniser leurs équipements, suivant visiblement la tendance à se tourner vers une production à valeur ajoutée et cherchant à rendre leur production conforme aux normes des acheteurs et à acquérir des certifications de sécurité alimentaire comme celles de l'Initiative Mondiale de la Sécurité Alimentaire (Global Food Safety Initiative). Une telle modernisation des équipements permet également une plus grande mécanisation des activités de transformation, ce qui constitue une solution intéressante au problème de la pénurie de main-d'œuvre et contribue, du même coup, à augmenter la productivité et la compétitivité des usines.

Il faut souligner, d'ailleurs, que le MAPAQ, par l'entremise du volet 3 du Programme d'appui financier au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, appuie les projets de modernisation des entreprises.

La compétition pour la ressource demeure un défi important pour l'industrie : les décisions des transformateurs sont dictées par la disponibilité de l'approvisionnement. De plus, la période de pêche étant très courte, les activités de transformation et la période de ventes sont concentrées sur une période de six à huit semaines seulement, ce qui ne laisse que peu de place au développement de produits et de marchés.

Enfin, il ne faut pas oublier que le partage de compétences entre le gouvernement fédéral et provincial peut également poser un défi. En effet, le gouvernement fédéral étant responsable de la gestion de la pêche et le gouvernement du Québec, de la transformation des produits marins, le développement structuré de l'industrie dépend fortement des efforts de concertation des deux paliers de gouvernement.

5.3 LA COMMERCIALISATION

L'industrie québécoise du crabe des neiges est très largement dépendante du marché des États-Unis. La part de la production vendue sur les marchés japonais et chinois demeure marginale. Cette dépendance à un marché prédominant est problématique, car elle met les transformateurs dans une position vulnérable face aux acheteurs américains.

Actuellement, l'offre est plutôt faible sur le marché américain, ce qui permet de maintenir des prix relativement élevés. De plus, le taux de change avec les États-Unis est favorable aux exportateurs québécois dont la majeure partie du crabe des neiges est destinée au marché américain. Cependant, au cours des prochaines années, la hausse du contingent de crabe des neiges au niveau mondial (en Russie ou aux États-Unis), le développement de la pêche au crabe des neiges dans la mer de Barents ou encore la hausse du contingent d'autres espèces de crabe pourrait affecter les prix sur le marché américain.

5.4 L'ÉCOCERTIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'écocertification permet de certifier que la pêche ou l'élevage des poissons et des fruits de mer visés est effectué selon les principes du développement durable et de la régénération des stocks.

Trois raisons principales motivent la recherche d'une écocertification :

- Indiquer aux acheteurs et aux consommateurs, grâce à un label facilement reconnaissable, que le produit est issu d'une pêche ou d'une activité aquacole considérée comme responsable
- Répondre aux nouvelles demandes des consommateurs sur les marchés locaux et internationaux pour des produits provenant d'une pêche durable
- Satisfaire aux politiques d'achat des chaînes de distribution alimentaire qui prennent en considération les nouvelles préférences de leurs clients ainsi que le développement durable des espèces de poissons et de fruits de mer.

Actuellement deux pêcheries détiennent l'écocertification du Marine Stewardship Council (MSC), il s'agit de la pêcherie au crabe des neiges du sud du golfe (écocertifiée depuis septembre 2012) et de la pêcherie au crabe des neiges de Terre-Neuve et Labrador (écocertifiée en avril 2013).

Avec l'écocertification de la pêcherie au crabe des neiges du sud du golfe, c'est plus de 38 % des débarquements au Québec qui détiennent la certification MSC en 2014.

La plupart des pêcheries au crabe des neiges du Québec (zones 12A, 12B, 12C, 14, 15, 16, 16A, 17) n'ont pas encore entamée le processus d'écocertification.

Les bénéfices de l'écocertification pour l'industrie sont nombreux, par exemple :

- Un stock de poissons ou de fruits de mer assuré pour le futur, grâce aux nouvelles techniques, méthodes et façons de faire qui visent à garantir la pérennité de la pêche
- Un impact environnemental moindre et une diminution des prises accidentelles, en raison de l'amélioration des techniques de pêche
- Un meilleur accès à plusieurs marchés locaux et internationaux compte tenu de la valeur que le label de l'écocertification confère aux produits
- Une gestion des pêches basée sur les efforts communs que doivent déployer les acteurs du secteur pour adopter les normes de durabilité.

CONCLUSION

Les activités de capture et de transformation du crabe des neiges génèrent des emplois et des retombées économiques dans les régions maritimes du Québec (Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine).

Par conséquent, il est important que ces activités soient préservées à long terme. Dans ce sens, la gestion et l'exploitation du crabe des neiges doivent se faire dans une optique de développement durable afin de préserver la ressource et d'assurer la pérennité des activités de capture et de transformation.

En matière de commercialisation, le crabe des neiges débarqué et transformé au Québec est exporté, pour une large part. Au cours des prochaines années, les négociations bilatérales ou multilatérales (ex. : Partenariat transpacifique et Accord économique et commercial global) pourraient ouvrir de nouveaux marchés pour le crabe des neiges.

Toutefois, les consommateurs sont de plus en plus exigeants en regard à la salubrité des produits et du respect de l'environnement. Par conséquent, l'adaptation à différentes normes environnementales, sociales et de salubrité devient une condition à l'accès à plusieurs marchés.

Les acteurs québécois de l'industrie du crabe des neiges devront travailler ensemble afin de mettre en place des stratégies concertées pour maximiser la valeur du crabe de neiges.

BIBLIOGRAPHIE

- Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (2005). *Un cadre pour la conservation stratégique du crabe des neiges de l'Atlantique*.
- Direction des analyses et des politiques, MAPAQ (1999). *Profil de l'industrie québécoise de la pêche du crabe des neiges en Basse-Côte-Nord*.
- Direction régionale des politiques et de l'économie, MPO, région du Québec (2014). *Analyse économique et commerciale du Crabe des neiges 2014*.
- FAO. Juillet 2014. *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2014-2013*. FAO-OCDE.
- Gardner Pinfold. Juin 2006. *Aperçu de l'industrie du crabe des neiges de l'Atlantique*.
- GARDNER, M. Janvier 2014. *Review of differences in Snow crab shore prices paid in Newfoundland and Labrador vs the rest of Atlantic*. Gardner Pinfold Consultants Inc.
- MORENCY, Greg et Keith MOORES, Darelle ROCHE, Tom BASTONI, Brendan SWEENEY, Michael TOURKISTAS. 2015. *Premium Shellfish: King crab, Snow crab, Lobster, Scallop and Crabmeat*.
- SACKTON, J. 2015. *Snow crab markets in 2015*.
- SCCS. Juillet 2014. *Avis scientifique 2014/037 Évaluation du crabe des neiges de Terre-Neuve et Labrador*.
- SCCS. 2015. *Avis scientifique 2015/013: Évaluation du crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent (zones 12, 19, 12 E et 12 F)*.
- SCCS. Juin 2015. *Avis scientifique 2015/033 Évaluation des stocks de crabe des neiges de l'Estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (zones 13 à 17, 12A, 12B, 12C et 16A) en 2014*.

ANNEXE 1

Évolution des contingents de crabe des neiges dans l'Est du Canada de 2010 à 2014, en tonnes

Zones		2010	2011	2012	2013	2014
Golfe		32 084	31 256	42 498	34 661	34 147
Zones de pêche du Québec ²	12A	97	116	162	174	191
	12B	246	246	325	390	468
	12C	320	320	320	352	352
	13	188	188	169	188	235
	14	509	407	407	448	605
	15	593	593	593	652	718
	16	4 607	3 686	3 686	4 606	5 527
	16A	426	426	426	468	515
	17	1 430	1 573	1 809	1 809	1 447
	12	7 700	8 585	18 143	22 548	19 403
	12E	67	75	251	201	170
	12F	420	314	706	543	906
	Total (Québec)=	16 603	16 215	26 997	30 570	25 010
Terre-Neuve (2J, 3KLNO, 3Ps, 4R3Pn)		56 087	55 267	52 502	52 099	51 582
Total Est Canada ¹		88 171	86 523	95 000	86 760	85 729

Source : Pêches et Océans Canada.

1. Les quotas des zones maritimes 20 à 24 ne sont pas inclus dans les totaux de 2013 et 2014.

2. Les zones 13, 12E, 12F et 12 sont partagées avec d'autres provinces.

ANNEXE 2

Débarquements de crabe des neiges du Québec, en valeur

	GASPÉSIE	CÔTE-NORD	ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Année	Valeur (M\$)	Valeur (M\$)	Valeur (M\$)
2003	47 \$	24 \$	8,8 \$
2004	57 \$	24 \$	16,4 \$
2005	39 \$	15 \$	9,2 \$
2006	21 \$	12 \$	5,9 \$
2007	30 \$	25 \$	9,5 \$
2008	21 \$	22 \$	8,1 \$
2009	20 \$	20 \$	5,8 \$
2010	11 \$	22 \$	3,4 \$
2011	20 \$	35 \$	5,1 \$
2012	27 \$	26 \$	7,7 \$
2013p	34 \$	31 \$	7,8 \$
2014p	37 \$	42 \$	10,8 \$

Source : Pêches et Océans Canada, Région de Québec.

p : données préliminaires.

Note : les données incluent les récépissés supplémentaires.

Débarquements de crabe des neiges du Québec, en quantité

	GASPÉSIE	CÔTE-NORD	ILES-DE-LA-MADELEINE
Année	Quantité (t)	Quantité (t)	Quantité (t)
2003	7 137	4 058	1 410
2004	8 816	4 057	2 416
2005	9 637	4 535	2 156
2006	7 835	5 531	2 158
2007	6 705	6 505	1 928
2008	5 262	6 432	2 030
2009	6 421	7 154	1 773
2010	3 025	7 062	856
2011	3 278	6 087	771
2012	5 862	6 100	1 566
2013p	7 171	6 973	1 746
2014p	5 989	8 277	1 689

Source : Pêches et Océans Canada, Région de Québec.

p : données préliminaires.

Note : les données incluent les récépissés supplémentaires.

